



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018

Département  
de la Gironde

---

Commune  
de

**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton

-----

L'an deux mille dix-huit, le **DOUZE DÉCEMBRE** à 18 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Jean-Jacques EROLES, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 06 décembre 2018.

**Étaient présents :**

M. EROLES, M. VERGNERS, M. BIELHER, Mme MONTEIL MACARD, Mme GUILLON, M. DUCASSE, M. GARCIA, Mme DELMAS, M. PASTOUREAU, Mme LAHON GRIMAUD, Mme LEONARD MOUSSAC, M. MAISONNAVE, M. BERNARD, Mme CHARTON, Mme MOREAU, M. LABARTHE, Mme DECLE, Mme BADERSPACH, Mme DI CROLA, M HENIN, , M. ANCONIERE, Mme DUFAILY, M. JOSEPH, M. DAVET, M. SAGNES, Mme KUGENER, Mme POULAIN, Mme GRONDONA, M. PRADAYROL, Mme COINEAU, Mme BERNARD, M. GREFFE

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Ont donné procuration** (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SCHILTZ-ROUSSET à Mme LAHON GRIMAUD  
Mme MAGNE à M. HENIN

**Absente :**

Mme PEYS-SANCHEZ

**Secrétaire de séance** (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. VERGNERS

recu le  
14 DEC. 2018

SUB-PREFECTURE  
D'ARCADE

BUDGET PRIMITIF 2019  
EXERCICE 2019

Mes chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à L1616-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

Vu la loi d'Orientation n°15- 991 du 07 août 2015 relative à Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

Vu les instructions M14 et M4 modifiées précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 01/01/2018,

Vu la délibération du 22 novembre 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 pour le budget principal et ses trois budgets annexes et son rapport de présentation,

Le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune se décompose en un budget principal et trois budgets annexes retraçant l'activité du Pôle nautique , du Parc des Expositions et de l'Ile aux Oiseaux.

Ces budgets sont présentés conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 22/12/06. Ils sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans chapitres "opérations d'équipement" et sans vote formel pour chacun des chapitres. Le rapport de présentation ci-joint en retranscrit les différents mouvements budgétaires.